

DEPARTEMENT : Maine-&-Loire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

CANTON : Chalonnes-sur-Loire

Liberté – Egalité - Fraternité

n°2022-12-05-01

COMMUNE : SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du lundi 5 décembre 2022**

<p><u>Nombre de Conseillers</u> - en exercice : 15</p> <p>- présents : 14 - ayant donné pouvoir : 1 - quorum : 8 - nombre de votants : 15</p> <p><u>Date de convocation</u> : Le 1^{er} décembre 2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame la Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie GUICHARD, Maire.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS</u> : Virginie GUICHARD, Maire, Emmanuel CHARLES, 1^{er} adjoint, Chantal MAHOT, 2^e adjointe, Charly LAGRILLE, 3^e adjoint, Hélène GILLET-COCHELIN, 4^e adjointe, Nelly GUERIN, Jean-Pierre LABBE, Yannick CAILLAUD, Christophe LE FRANC, Valérie DUBRAY, Céline PICHEREAU; Sandrine LENOGUE, Cédric DAVENET, Jessica CHEVRIER-LEBRUN, Conseillers Municipaux.</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES</u> : Matthieu BENARD (pouvoir donné à Cédric DAVENET)</p>
---	--

Délibération n° 2022-12-05-01 : Révisions des tarifs communaux et périscolaires

Rapporteuse : Hélène GILLET-COCHELIN

Vu la délibération n° 2021-11-29-02 approuvant les tarifs communaux et périscolaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n° 2022-05-30-03 arrêtant la location du Centre Polyvalent aux particuliers et le maintien de la mise à disposition des salles aux associations communales ;

Considérant que l'indice des prix à la consommation publié le 30 novembre 2022 par l'INSEE détermine un taux d'inflation à 6,2 % en octobre 2022 ;

Pour rappel, le taux d'inflation à la même période l'an dernier était de 2,6 %.

Madame la Maire rappelle le contexte actuel inflationniste ainsi que la rigueur budgétaire que la commune doit veiller à appliquer tout en étant vigilant à ne pas ajouter une charge financière trop conséquente aux administrés, notamment les plus vulnérables.

Après débat sur les révisions à appliquer, il est proposé d'adopter les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 :

➤ **Les tarifs communaux :**

TARIFS COMMUNAUX		
Prestations	Tarifs 2022	Nouveaux tarifs à compter du 01/01/2023
Cimetière		
concession - 30 ans	128,00 €	135,00 €
concession - 50 ans	236,00 €	250,00 €
cavurne - 15 ans	308,00 €	325,00 €
cavurne - 30 ans	513,00 €	545,00 €
dispersion des cendres	51,00 €	55,00 €
utilisation caveau provisoire (0-15 jours)	- €	- €
utilisation caveau provisoire (15-30 jours)	5,00 €	5,00 €
utilisation caveau provisoire (1 mois et plus)	10,00 €	10,00 €
Chenil		
capture et identification	21,00 €	30,00 €
Récidive la même année		60,00 €
gardienage par jour	5,00 €	15,00 €
Matériel		
Bancs (prêt gratuit - caution 50 €)	caution 50,00 €	caution 50,00 €
Gobelets (prêt gratuit - Facturation 1€ si non restitué)	1,00 €	1,00 €

➤ **Les tarifs de location de salles :**

Depuis le 1^{er} juin 2022, le centre polyvalent est exclusivement proposé à la location des associations communales après avoir utilisé la gratuité accordée par année civile pour une manifestation.

LOCATION DE SALLES										
Centre Polyvalent	Pas de location aux particuliers Gratuité pour 1 manifestation par année civile pour les associations communales Tarifs à compter du 01/01/2023 à partir de la 2 ^e manifestation de l'année									
	TARIFS 2022					TARIFS 2023				
	TARIFS ASSOCIATIONS AUGUSTINOISES	soirée en semaine (réunion, expo...)	1 jour (samedi ou dimanche ou en semaine pendant les vacances scolaires)		2 jours (samedi et dimanche ou en semaine pendant les vacances scolaires)		soirée en semaine (réunion, expo...)	1 jour (samedi ou dimanche ou en semaine pendant les vacances scolaires)		2 jours (samedi et dimanche ou en semaine pendant les vacances scolaires)
	sans cuisine	sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine	sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine	avec cuisine
salle 1 (60 pers)	31 €	62 €	103 €	82 €	123 €	33 €	66 €	109 €	87 €	131 €
salle 2 (70 / 80 pers)	41 €	82 €	/	103 €	/	44 €	87 €	/	109 €	/
salle 3 (60 p. hors parquet)	/	103 €	/	144 €	/	/	109 €	/	153 €	/
salles 1 + 2	62 €	123 €	164 €	185 €	226 €	66 €	131 €	174 €	196 €	240 €
salles 1 + 2 + 3	/	185 €	226 €	246 €	287 €	/	196 €	240 €	261 €	305 €
Maison Commune des Loisirs (MCL)										
	TARIFS 2022					TARIFS 2023				
Salle réunion Rez-de-Chaussée	51 €					54 €				
	Gratuité pour les associations & obsèques					Gratuité pour les associations & obsèques				

Un chèque de caution de 100 € sera demandé lors de l'établissement du contrat de location pour les associations au titre de la prestation de nettoyage. Celui-ci sera restitué si la salle est rendue en bon état de propreté.

Délibération n° 2022-12-05-01 : Révisions des tarifs communaux et périscolaires

➤ **Les tarifs périscolaires :**

Plusieurs hypothèses de variations des tarifs périscolaires sont proposées:

- Hypothèse 1 : Application du taux d'inflation à 6,2 % ;
- Hypothèse 2 : Application de la moitié du taux d'inflation soit + 3,1 % ;
- Hypothèse 3 : Pas d'augmentation de tarifs.

Il est rappelé que la tarification sociale des repas à 1 € instaurée par la commune pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 700 n'est pas assujettie à des variations tarifaires.

Après études des différentes hypothèses, est mise en avant la crainte de l'impact d'une variation trop importante pour les familles mais avec le constat néanmoins de la hausse des matières premières actuelle et à venir, les élus souhaitent à la majorité appliquer en 2023 une hausse des tarifs de 3,1% :

TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES		
Prestations	Tarifs 2022	Nouveaux tarifs à compter du 01/01/2023
Restauration scolaire		
par repas		
Repas Maternelle & Élémentaire		
QF 0000-0336	1,00 €	1,00 €
QF 0337-0700	1,00 €	1,00 €
QF 0701-1100	3,39 €	3,50 €
QF 1101-1500	3,59 €	3,70 €
QF 1501-2000	3,80 €	3,92 €
QF 2000 et +	4,00 €	4,12 €
QF inconnus	4,21 €	4,34 €
Repas personnel & ALSH (base Urssaf avantage en nature)	4,95 €	4,95 €
Repas Adulte	6,10 €	6,29 €
Non-inscrit ou absence injustifiée (ajouté au coût du repas)	+ 1,54 €	+ 1,59 €
Accueil périscolaire		
par 1/4 heure		
QF 0000-0336	0,27 €	0,28 €
QF 0337-0700	0,33 €	0,34 €
QF 0701-1100	0,40 €	0,41 €
QF 1101-1500	0,46 €	0,47 €
QF 1501-2000	0,54 €	0,56 €
QF 2000 et +	0,60 €	0,62 €
QF inconnus	0,67 €	0,69 €
Goûter	0,62 €	0,64 €
Pénalité après 19h (forfaitaire)	5,13 €	5,29 €
Non-inscrit ou absence injustifiée (forfaitaire par prestation)	+ 0,62 €	+ 0,64 €
TAP		
à la séance		
QF 0000-0336	0,73 €	0,75 €
QF 0337-0700	0,79 €	0,81 €
QF 0701-1100	0,85 €	0,88 €
QF 1101-1500	0,91 €	0,94 €
QF 1501-2000	0,97 €	1,00 €
QF 2000 et +	1,03 €	1,06 €
QF inconnus	1,13 €	1,17 €
Non-inscrit ou absence injustifiée (forfaitaire par prestation)	+ 0,62 €	+ 0,64 €

Délibération n° 2022-12-05-01 : Révisions des tarifs communaux et périscolaires

☞ Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de :

- Approuver, à l'unanimité par 15 voix pour, les tarifs communaux et de location de salles présentés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Approuver par 9 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, les tarifs périscolaires avec une variation de 3,1 % présentés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023.

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Préfecture le 8 décembre 2022 et de sa publication sur le site Internet de la commune le 8 décembre 2022.

Pour extrait conforme, à Saint-Augustin-des-Bois le 8 décembre 2022.



La Maire,

Virginie GUICHARD